



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Service des curatelles et tutelles professionnelles déploie sa stratégie de décentralisation et ouvre une antenne à Vevey**

**Le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), qui est rattaché au Département des institutions et du territoire (DIT), inaugure ce jour un nouveau bureau d'accueil à Vevey. En décentralisant ainsi une partie de son activité, le SCTP souhaite se rapprocher des bénéficiaires, des Justices de paix et des réseaux médicaux et sociaux de l'est vaudois. Quatre ans après l'inauguration des locaux à Yverdon-les-Bains, il s'agit de la deuxième étape clé pour l'organisation du service, dans un contexte de réformes importantes pour le domaine de la curatelle.**

Après la création de la Région Nord à Yverdon en 2016, le SCTP ouvre une antenne à Vevey avec pour objectif de renforcer la proximité avec les bénéficiaires, mais aussi avec ses partenaires privilégiés : les Justices de paix et les réseaux de soins et sociaux. L'arrondissement de l'Est représente 23% du total des mandats de protection de l'adulte confiés à l'OCTP, soit 950 mandats. Cette décentralisation marque une nouvelle étape importante dans l'évolution du service. Elle doit lui permettre de faciliter l'octroi de ses prestations - et améliorer la meilleure prise en charge des personnes nécessitant un accompagnement.

Des réformes d'envergure

La réorganisation du SCTP a notamment été rendue nécessaire par les réformes importantes engagées depuis quelques années dans le domaine de la curatelle :

- La réforme dite « des cas lourds »
- L'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte et l'enfant
- La réforme vaudoise de la curatelle, menée en partenariat avec l'Ordre judiciaire vaudois et le Département de la santé et de l'action sociale

Ainsi, la réforme dite « des cas lourds » permet d'améliorer l'identification des curatelles les plus compliquées pour les confier au SCTP et non plus aux curateurs privés. Cette évolution a vu le nombre de mandats des curateurs professionnels

quasiment tripler, passant de 1'439 en 2012 à 4'200 à ce jour.

Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Il prévoit une seule mesure de protection: la curatelle. Celle-ci peut être adaptée en fonction des besoins de protection de la personne concernée.

Appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réforme vaudoise de la curatelle a quant à elle mis fin à la curatelle imposée. La troisième campagne vaudoise de recrutement de curatrices et curateurs volontaires a par ailleurs eu lieu tout le mois de septembre. À ce jour, plus de 500 citoyennes et citoyens se sont annoncé-e-s, assurant ainsi le nombre de curatrices et curateurs volontaires nécessaires pour accompagner des personnes en situation de vulnérabilité.

Inauguration en présence des autorités cantonales

Installé en face des quais, le bureau veveysan du SCTP accueille ses premiers bénéficiaires depuis le 28 septembre dernier. Il est composé d'une équipe de 34 personnes dont les postes de travail ont tous été transférés depuis le siège de Lausanne. Ce nouveau lieu est inauguré ce jour en présence de la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, cheffe du DIT.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2020

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DIT, Katuska Stekel Diviani, cheffe de service, Service des curatelles et tutelles professionnelles

### **TÉLÉCHARGEMENTS**